

ADMINISTRATION
15, rue d'Angleterre, 15 - LILLE - I, rue des Sept-Agütes (Grand-Théâtre)

BUREAU D'ANNONCES

CONDITIONS	PUBLIQUES
Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	15 francs
Trois mois	10 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.	8 francs

Temps probable. — En France, des pluies sont probables; la température va se tenir dans le voisinage de la normale.

La plupart des hommes vivent dans les hallucinations d'une vie sans philosophie, sans idéal.

CHAMBRE DES DEPUTES

Fin de la séance du vendredi 31 mai 1913

LA HAUSSE DU BLE

M. SIEGPRIED affirme que seuls les grands propriétaires bénéficient du droit excessif.

L'ORDRE DU JOUR

Crise : A lundi !
M. F. DAVID fait observer que jusqu'à vendredi le temps de la Chambre est fixé. La séance de vendredi doit être consacrée au rapport de la Commission des affaires étrangères mais elle ne pense pas qu'elle pourra déposer son rapport pour ce jour.
M. DUMESNIL et BEAUREGARD demandent le renvoi.
M. DAVID appuie le renvoi à vendredi.
Crise : Lundi ! Mercredi ! Vendredi !
M. le PRÉSIDENT met aux voix la date la plus étendue, c'est-à-dire vendredi.
Le renvoi à vendredi est prononcé par 355 voix contre 234.
M. DUMESNIL demande que l'on décide que les interpellations sur le Maroc viendront à la suite de la discussion sur les bés. Il en est ainsi décidé.
M. le PRÉSIDENT donne lecture de l'ordre du jour de la prochaine séance.

LA R. P.

M. Ch. BENOIST constate qu'en tête est placée la discussion des crédits du budget. Il proteste énergiquement.
Le projet des crédits, la Chambre décide de supprimer le projet des crédits qui est renvoyé à la Commission spéciale.
Séance levée à 6 h. 30.

SENAT

Suite et fin de la séance du vendredi 31 mai

LA FABRICATION ET LE CONTRÔLE DES POUDRES

Discours du Ministre de la Guerre
M. MILLERAND fait observer que la découverte de la poudre a été pour le service des Poudres, une véritable révolution. A une matière inerte, on a substitué une matière organique. Cette substitution posait de nombreuses questions.
D'autre part, il fallait donner à la fabrication de la poudre une intensité nouvelle. Il fallait donner à la fabrication des règles uniformes.
C'est ce qui est donné par une instruction spéciale du ministre de la Marine. Ces règles stipulent les prescriptions d'ordre général et les prescriptions d'ordre spécial. Les uns et les autres sont appliqués en vigueur et l'arbitraire est banni de nos établissements. L'homogénéité est assurée et les rayonnages remaniés sont supprimés. Bientôt l'industrie sur la fabrication sera publiée. Nous aurons ainsi rempli la première partie de notre tâche. Ces règles uniformes posées, il fallait que les établissements soient pourvus du matériel et du personnel nécessaires.
A Angoulême, le matériel a déjà été récomposé amélioré. Les différents établissements, dans quelques mois, pourront être mis en parallèle avec les établissements les mieux outillés de l'étranger (Tria bien).
On peut en dire tout autant de l'enseignement de nos établissements. Tous sont en voie de transformation. Partout on réorganise les laboratoires, instruments de mesure indispensables et de recherches.
La liaison est complète entre les deux départements de la Guerre et de la Marine, au point de vue des études et des recherches.
Des hommes compétents ont été nommés pour la poudre B et les autres poudres étrangères.

Quel rôle ont-elles, celles qui sont les améliorations apportées, il faut examiner la thèse de la liberté de fabrication.
Doit-on renoncer au monopole ? Si en 1875 on a décidé la liberté de la fabrication et la concurrence, on a encouru une surveillance étroite sur les établissements privés. Pour les poudres, nous sommes à l'heure actuelle dans l'impossibilité matérielle d'exercer cette surveillance sur les établissements privés.
Est-ce à dire qu'il n'y a rien à changer au régime actuel ? Non, car le Gouvernement précédent avait présenté un projet pour la liberté de fabrication des poudres destinées à l'exportation. Des poudres privées vont donc se créer. En cas de mobilisation, le Gouvernement pourra s'en servir pour assurer la production nationale. Pour que ces poudres donnent un concours utile à ce moment, il faut qu'en temps de paix elles puissent fabriquer une certaine quantité de poudre de guerre ; il faut en somme qu'elles fassent leur service des grandes qu'elles attendent. Le monopole de ce chef sera certainement atteint, mais nos moyens de production s'en trouveront accrus.
Il a paru encore qu'on ne pouvait mieux fabriquer la poudre marine, qu'en changeant la matière première, de cette opération. Il en résultait une émulsion dont on ne pourra que profiter l'intérêt général.
M. MILLERAND termine ainsi : Le Corps des Poudres reste un corps homogène. Telle est l'œuvre que nous poursuivons, avec le concours d'hommes éminents tels que le général Gaudin.

Si le Parlement veut bien nous donner son appui, nous aurons, l'an prochain, combiné les forces d'un grand Service, et fourni l'armée et à la marine des poudres qu'elles attendent de nous, et que nous avons le devoir de leur fournir. (Vifs applaudissements.)
Séance levée à 5 heures 55.
Séance mardi à 5 heures.

Pèlerinage à La Salette

Paray-le-Monial, Ars
Fourvière, Annecy
du 30 Juin au 12 Juillet

CARAVANE DE 25 PERSONNES

Voyage en 2^e classe
Retour par Chamonié et le Lac de Genève
PRIX, tous frais compris, 285 Fr.
S'adresser pour les renseignements et les inscriptions, à M. FANNÉ PÉTILLON, « Croix du Nord », LILLE.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

vv A LILLE, de Marguerite Arreolx, rappelée à Dieu le 29 mai, à l'âge de onze mois.

vv A HOULINES (Sainte-Anastasio), de Mme v Adolphe Garniaux, décédée dans sa 80^e année, munie des sacrements.

vv A MALO-LES-BAINS, de M. Albert Lizot, ancien industriel. Saunt-Omer, père de M. René Lizot, avocat au barreau de Dunkerque et beau-frère de MM. Alfred Dumont, député, conseiller général du Nord, et de M. Georges Dumont, avocat, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

vv Jeudi, à onze heures, ont eu lieu, en l'église d'ESQUEROHIN, les funérailles de M. Emile Dorne, cultivateur.
Le deuil était conduit par le père et le fils du défunt, accompagnés de M. le Curé de Dechy et de M. l'abbé Béghague, supérieur à Saint-Amant.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Méus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarts).

vv Lundi, à onze heures, a été célébré, en l'église SAINT-NICOLAS-SUR-L'AA, le mariage de M. Rémy Dassonneville, comptable de la succursale Stoclin, avec Mlle Denise Gattiaux, de SAINTE-MARIE-KERQUE.

M. l'abbé Isoré, professeur à Estaires, cousin du marié, a reçu le consentement des époux et leur a adressé une touchante et délicate allocution.
A l'offertoire, M. André Isoré, du Conservatoire de Lille, a chanté la « Bénédiction nuptiale » de Debussy et l'« O Salutaris » de Gaudério.

La mariée avait pour témoins M. G. Plovy, négociant à Saint-Pierre-brouck, son oncle, et M. le docteur Crouzet, de Paris, son cousin ; le marié, M. A. Dassonneville, organisateur, son frère, et M. Georges Isoré, banquier, son oncle.

vv On annonce les fiançailles de M. Edouard Galand, chef électricien de l'Institut Catholique d'Arts et Métiers de Lille, fils de M. et Mme Charles Galand, de Wissembour, avec Mlle Marie Louise, fille de M. Emile Rousseau, entrepreneur de peinture à CANTELEU-LAMBERSART.

vv On annonce le prochain mariage, à PITGAM, de M. Abel Maes, membre de la Jeunesse Catholique, fils de M. Emile Maes, secrétaire du Comité catholique, avec Mlle Ida Chyhal, de Brouckerque.

ÉCHOS

ORDINATION

Aujourd'hui samedi, à 7 h. 1/2 du matin, en l'église du Sacré-Cœur à Lille, Mgr Delamare ordonnera :

Prêtres. — Lucien Dètrez, de Bailleur ; Louis Dumortier, de Wervicq-Sud ; Adrien de Vaton, d'Hazebrouck ; Henri Devos, de Fourmes ; Omer Lévesque, d'Eschignies ; Michel Albert, de Dunkerque ; Louis Darcl, d'Avesnes ; Paul Dussart, d'Orsainval ; Gustave Lefebvre, d'Anzin ; Gabriel Perroy, de l'Abbeville.

Sous-diacres. — Gustave Cloche, de Beusies ; Jean Gallet, de Roubaix ; Jean Lefèvre, de Wasquehal ; Richard Soudant, de Lille ; Rémi, Decoppman, de Steenwoorde ; Fernand Bittelbire, de Teunroing.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord sur l'amendement de M. Lalroie à l'article 2 du projet de loi tendant à fixer à dix heures la durée de la journée de travail. Cet amendement propose l'unification des dérogations à 90 jours.

Ont voté pour : MM. Cochin, Dansette, Dumont, Groussau, Pichon, Seydoux, Vandame.

Ont voté contre : MM. Daniel Vincent, Defontaine, Deker, Dron, Dubled, Ghiesbreght, Grégoire, Griaux, Guislain, Lemire, Le Roy, Pasquel, Poté et Salla.

Se sont abstenus : MM. Bouvier et Davaine.

La Chambre a adopté l'amendement par 297 voix contre 264.

PETITS Q. M.

Indemnité aux conseillers généraux et d'arrondissement. — Le « Journal Officiel » publie un décret aux termes duquel l'indemnité de déplacement qui peut être accordée aux conseillers généraux et aux conseillers d'arrondissement lorsqu'ils se rendent aux réunions du Conseil général, de la commission départementale et du Conseil d'arrondissement, ils sont obligés de se transporter dans leur département à plus de 2 kilomètres de leur résidence, est fixée à 0 fr. 10 par kilomètre parcouru, tant au retour qu'à l'aller, à raison d'un voyage seulement de retour qui peut leur être accordé au cours des sessions et fixé, pour chaque journée de présence : à Paris, à 20 francs ; dans les villes de 100.000 habitants et au-dessus, à 18 francs ; dans les villes et à 40 à 100.000 habitants, à 15 francs, et dans les autres villes à 12 francs.

DOCTORAT

Nous apprenons que M. l'abbé Maurice Droulers, fils de nos concitoyens M. et Mme Paul Droulers, qui a fait son séminaire à Saint-Sulpice à Paris, vient d'être reçu docteur en théologie avec thèses du jury à Rome, où il a préparé son doctorat à la procure de Saint-Sulpice.

NOTAIRE

M. Lothé fils est nommé notaire à Bailleur en remplacement de M. Lothé père.

COMMISSAIRE-PRISEUR

M. Legru est nommé commissaire-priseur à Saint-Amant en remplacement de M. Pietta.

L'abus des farines alimentaires et les accidents de l'alimentation

M. le docteur Rousseau-Saint-Philippe a présenté à l'Académie de médecine une intéressante étude sur l'usage immodéré et l'abus des farines alimentaires chez l'enfant et sur les accidents que leur emploi peut provoquer ou provoquent.
M. Rousseau-Saint-Philippe estime que l'allaitement maternel du nourrisson doit être prolongé le plus longtemps possible ; à son défaut le biberon doit être également fort longtemps, et ce n'est qu'avec la plus grande prudence que l'on doit

introduire les farines dans l'alimentation. Coliques ont pour inconvénient grave d'augmenter la constipation et la dyspepsie gastro-intestinale. Aussi importe-t-il fort que leur usage soit strictement surveillé par le médecin, qui doit prescrire attentivement au soigneur du bébé.
En matière d'alimentation des enfants, ce qui ne faut pas rechercher, ce n'est pas de les faire manger beaucoup, mais de les faire bien manger.

Singulière ouverture d'école

Tous ceux qui ont assisté, le lundi 20 mai, à la séance de la Cour d'appel de Douai où fut discuté l'affaire de M. Patinier, curé d'Isal-les-Equerchin, en emportèrent l'impression que, très évidemment, il n'y avait eu aucune loi de la République.
Quelques enfants sont venus deux à deux et uno seule fois lui apporter leurs manuels scolaires. Lui-même, à la même séance, sans donner la moindre explication, à part sans doute les phrases les plus pernicieuses et écrit à côté des notes rétablissant la vérité. Seul, un esprit biscornu peut contester à l'enfant le droit de mettre des notes sur un livre de classe qui est à lui, et à l'abbé Patinier le droit de les y mettre avec le consentement de l'enfant et de sa famille. Il est rencontré pourtant un inspecteur primaire, M. Amédée Desbrières, pour dénoncer M. le curé d'Isal au ministère public, comme coupable d'avoir ouvert une école sans les déclarations et autorisations requises. Ce délit existe, d'après la jurisprudence constante de la Cour de cassation, quand, sans autorisation, on réunit habituellement des enfants de différentes familles pour leur donner (méthodiquement, avec programme, emploi du temps, etc.) un enseignement en commun.

Le tribunal d'Arras a parfaitement reconnu que ces conditions n'étaient réalisées en aucune manière dans le cas de M. Patinier. Au reste, pas n'est besoin d'être grand juriste pour le voir.
« A Douai, on perdrait la tête. Pensez donc ! l'école laïque était en danger, toute la France allait imiter le système du curé d'Isal ; avec une solennelle naïveté, le procureur général s'est fait l'écho de l'alarme ; M. Messarra, si le système de M. Patinier restait impuni ! »

On condamna donc l'inculpé.
Et, pour ce, on trouva — ô la jolie trouvaille ! — on trouva que les corrections, à cause de leur permanence, sont un enseignement méthodique greffé sur l'enseignement officiel. D'où l'existence du délit d'ouverture d'école laïque.

Gare à vous, Messieurs, qui faites des manuels ou qui écrivez sur l'une quelconque de ces matières enseignées dans l'école primaire ; gare à vous, vous pourriez bien être accusés d'avoir ouvert une école clandestine, et si vous passez par la Cour d'Appel de Douai, et si vous n'êtes pas sérieusement condamnés, à moins cependant que vos livres ne soient réapprouvés par les évêques.
Espérons, pour l'honneur de la magistrature française, que la Cour de cassation, à laquelle en appelle M. Patinier, fera bonne justice de l'arrêt de Douai.

Après le Concours de Musique de Paris

AJOURNEMENT

DE LA PROCLAMATION DES PRIX CONTESTÉS
L'attribution de quelques-uns des prix de concours internationaux de musique organisés par la ville de Paris ayant donné lieu à des contestations, le Comité a décidé que la proclamation définitive des prix contestés serait ajournée.
Tous les prix en espèces non contestés ont été payés aux sociétés auxquelles ils ont été attribués.

LE FESTIVAL FÉDÉRAL à LILLE, 16 Juin 1913

REUNION DE LA COMMISSION.

55 TRAINS FÉDÉRAUX. — LE CLASSEMENT DES SOCIÉTÉS. — LES COMMISSAIRES. — UN REPRESENTANT DU GOUVERNEMENT.

La commission d'organisation multiple ses séances, elle s'est réunie encore jeudi soir à l'Hôtel-de-Ville.
M. Dambrine, adjoint au maire, a longuement insisté pour voir multiplier les engagements ; le Comité, s'efforçant de faire droit aux demandes mais regrettant de ne pouvoir les accepter toutes, a désigné 45 engagements donnant satisfaction à de nombreux quartiers de la ville.

55 Trains fédéraux

M. Le Coaster, inspecteur principal du Chemin de fer du Nord, a promis que cinquante-cinq trains fédéraux seront mis en marche le dimanche 16 juin. Dans ceux-ci seuls pourront prendre place, tant à l'aller qu'au retour, les musiciens et les membres honoraires.

Le classement des sociétés

En présence des demandes des sociétés inscrites au festival, lesquelles, quasi toutes, sollicitent d'exécuter les premières, la commission s'est trouvée très embarrassée ; aussi a-t-elle dû procéder au classement par voie de tirage au sort ; toutefois, les sociétés, dirigées par le même chef obtiennent satisfaction.
On comprendra qu'il est difficile de satisfaire tout le monde dans une organisation aussi importante.

Les commissaires

Il a été décidé qu'une réunion générale des commissaires chargés de recevoir les sociétés aura lieu le dimanche 9 juin, à onze heures du matin, au Conservatoire, pour recueillir les instructions, programmes et insignes.

Les illuminations

M. Dambrine, adjoint délégué aux fêtes, a annoncé que des illuminations sont en préparation pour le dimanche soir.

Les emplacements

Samedi prochain, avec le service des travaux municipaux, des délégués visiteront les emplacements afin de tout prévoir.

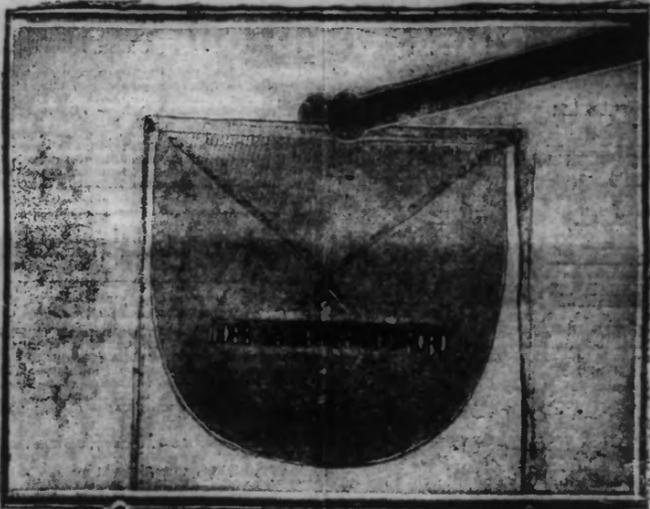
Un représentant du Gouvernement

Mardi dernier, M. Delecluse, maire de Lille, accompagné de deux commissaires, s'est rendu au ministère de l'Instruction publique, où il a obtenu la promesse que le gouvernement serait représenté à la fête fédérale.

L'IMPRIMERIE

de la « CROIX DU NORD »
SE CHARGES de l'exécution rapide et soignée des Titres de Lettres
Factures, Memorandums

A qui le tablier ?



Regardez ce dessin bizarre. Notre photographe n'a voulu tenir l'objet devant l'appareil qu'avec des pinces.
Quelle est donc cette chose malpropre ? Un tablier maçonnerie provenant d'un membre de la Loge la « Lumière du Nord » dont le très-illustré-Frère Debierre est vénérable.
Ce tablier a été perdu par un fr. absorbé par la robe, saoul comme la britannique à Robespierre.
On l'a trouvé, parait-il, dans la boîte aux ordures d'une maison où les moeurs sont celles de l'animal dont la peau sert à faire les tabliers rituels.
Comme nous ne voulons pas garder le

bien d'autrui — et quel bien ! — nous tenons cet... objet à la disposition de son propriétaire.
Donc, que le bon cher. fr. maçon qui jette ainsi follement son tablier par-dessus les moulins... de la galeite, veuillez bien venir le réclamer.
Surtout pour bien nous convaincre que le tablier est bien à lui, il devra faire devant la rédaction de la « Croix du Nord », tous les signes et gestes rituels : signe de détresse, batterie de deuil, batterie d'allégresse, etc.
Si l'examen lui est favorable, sa peau lui sera rendue.
Aucune récompense ne sera réclamée.

L'ORAGE

L'orage, attendu depuis deux jours, a éclaté avec une rare violence mardi, au début de l'après-midi.

A une heure le ciel se couvrait de lourds nuages grisâtres, l'obscurité se faisait dans les rues, dans les maisons, obligeant chacun à s'éclairer comme en pleine nuit. Puis les éclairs zébrèrent le firmament de longues lignes rougeâtres, le tonnerre fit entendre des grondements précipités, et la pluie, une pluie diluvienne, se mit à tomber.

C'était l'heure de la rentrée des ateliers. Combats durent, pour éviter l'averse torrentielle, s'abriter quelques minutes sous un auvent !
Dans la soirée, nous eûmes une répétition de l'orage du début de l'après-midi : éclairs, coups de tonnerre, averse, tout cela se reproduisit à huit heures et demi. Et c'est ainsi que se termina le mois de mai, par une solennelle démonstration des éléments déchaînés.

A VALENOIENNES

Vendredi, vers cinq heures du soir, un orage qui a été de courte durée s'est abattu sur Valenciennes. De nombreux coups de tonnerre et une petite averse, tel a été le bilan de l'orage, que l'on croyait plus violent.

Le soir, vers huit heures, une redoublée s'est produite, mais sans plus d'effet que dans l'après-midi.

A JEUMONT

L'orage a grondé sans interruption pendant deux heures, mais sans causer aucun accident. La pluie qui l'accompagnait a été modérée.

Un Fourmisin blessé

AU MARO

M. Maurice Berteaux, soldat au 1^{er} légionnaire dont la famille habite Fourmisin, rue de Carniaux, a été blessé d'une balle au bras droit à l'affaire de Tritissa.
Le blessé se trouve actuellement à l'hôpital d'Oudjda, d'où il a écrit à son frère, secrétaire de la Mairie de Fourmisin, pour lui annoncer la nouvelle.
Maurice Berteaux qui compte environ 10 ans de service à la légion étrangère, possède de nombreux amis à Fourmisin qui forment les vœux les plus ardents pour la prompte guérison du brave légionnaire.

Un jardinier tué par un automobile

A LAMBERSART

L'automobiliste est arrêté et écroué.

Maurice Follet, 23 ans, dont l'automobile écrasa M. Alphonse Laval, a été arrêté vendredi.

A six heures du matin, M. Lisparlette, commissaire de la brigade mobile, venait le prendre chez son père, blanchisseur, rue Nationale, à Lomme, et le conduisit devant M. Raymond, juge d'instruction.

Après avoir subi un interrogatoire d'identité le jeune homme déclara qu'il ne paraît plus qu'en présence de son avocat.
A la prison, Maurice Follet fit appeler M. Desloeuille et retourna dans le cabinet du juge d'instruction. Il y fit le récit suivant :

« Mardi soir, vers 9 h. 1/4, j'ai conduit chez elle, rue du Marais, Mme Bellen-Long, sa fille, puis j'ai gagné la rue Furgot, la place du Colisée. Je roulais alors à une vitesse d'environ dix kilomètres. « Au tournant de la rue de Dunkerque, j'aperçus devant moi une voiture de blanchisserie. Celle-ci se trouvait sur le côté gauche de la route. J'obéissai à droite, quand soudain je vis un homme devant l'auto. Il y eut une secousse, je bloquai aussitôt mes freins, le moteur cessa de fonctionner. « Je sautai du siège, regardai sous l'automobile, en fis le tour. Mais l'obscurité était telle que je ne vis rien d'anormal. Je tournai alors la manivelle du moteur, je remontai et nous partîmes aussitôt à Lille. »

Mais le juge demanda au jeune homme s'il n'a pas, au moment de son départ, égaré, comme l'assure un témoin, une seconde fois le jardinier.

« Je n'ai rien dit », répond M. Follet, au

UNE FILLETTE ÉCRASÉE

A ARMOUETS-CAPPEL

L'attelage de M. Maurice Vandewalle, cultivateur à Brouckerque, en passant à Armoets-Cappel, s'est emballé. Malgré les efforts du conducteur, le cheval s'engagea dans un chemin où passaient plusieurs fillettes revenant de l'école.
La petite Gabrielle Denève fut renversée et piétinée par le cheval. La pauvre fille fut relevée avec le crâne fracturé. La mort avait accompli son œuvre.
La douleur des parents est incalculable.

L'assassinat d'une rentière

A DUNKERQUE

Vendredi matin, M. Deslister, juge d'instruction, a fait préciser par Florimond Dupont, l'assassin de Mme Rambout, les aveux passés la veille.
L'assassin a reconnu être entré chez sa propriétaire avec l'intention de l'étrangler ; il avait à cet effet préparé une corde qu'il tenait en main.
Les premiers renseignements recueillis sur Dupont ne lui sont guère favorables ; on le représente comme paresseux et violent ; dimanche, à la suite d'une scène de ménage, il tenta de se suicider ; il en fut empêché par sa femme et sa belle-sœur.
Florimond Dupont est originaire d'Aath, en Belgique, mais il fit son service militaire en France.

L'agression sanglante de Sous-le-Bois

A FLEURY

En vertu d'un mandat d'arrêt lancé par le parquet d'Avesnes, la gendarmerie de Pontoise vient d'arrêter Vandeville Joseph, sujet belge, principal auteur de l'agression dont fut victime Joseph Maron, ouvrier d'usine, domicilié rue Pécart.
On se souvient que ce dernier fut lâchement frappé de coups de poing au visage, le soir du 12 mai, alors qu'il revenait du scrutin de ballottage en compagnie de quelques amis.
Joseph Maron est toujours dans un état alarmant, et les médecins qui le soignent ne conservent que peu d'espoir de le sauver.
Les complices de Vandeville sont déjà sous les verrous.

LILLE

Union du Nouveau-Lille. — La réunion de la Commission des Fêtes de l'Union du Nouveau-Lille aura lieu le 1^{er} juin, à huit heures un quart précises du soir, à « L'Alliance », 26, rue d'Aras.

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ; Admission des nouveaux membres inscrits le mois dernier ; Organisation de la réunion mensuelle ; Questions diverses. — Présence indispensable.

Retraite militaire du samedi 1^{er} Juin. Troupes à cheval. — Itinéraire : Départ du quartier Kléber.

Concert populaire, place Geneviève. — Voici le programme du 8^e concert populaire qui sera donné gracieusement par la fanfare du Club Amical de Wazemmes, sur le kiosque de la place Geneviève, dimanche 2 juin, de 4 à 6 heures du soir.
Qui vive ? France ! pas redoublé ; M. Blegier. — Grande Marche nuptiale ; T. Croto. — Myrtha, fantaisie ; F. Mourgnon. — Rossignol et Fauvette, polka pour deux pistons solistes (R. Biebuyck et P. Dandreumont) ; E. Laumay. — Marche russe ; Louis Garne. — Scène légendaire, morceau imposé au concours de Bruxelles, division supérieure ; Alfred Richart. — La Vierge joyeuse, valse ; L. Villermont. — Polka des oiseaux ; Léon Cormon. — La Marcelline